

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 4 - Vendredi 1^{er} février 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Luc Thuliez, rue du Jolimont 48, 2525 Le Landeron.

Auteur du projet : SCHWAB SYSTEM, John Schwab SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles.

Projet : Transformation d'une fenêtre en porte en façade nord et démolition d'une partie du contre-cœur existant au rez-de-chaussée, Chemin de St-Joux 16b, sur la parcelle no 1767, ban de La Neuveville.

Zone : Zone d'habitation et d'artisanat HA3.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 janvier 2013 au 25 février 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 25 janvier 2013

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Paul Loichot, rue de la Gare 6, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Widmer + Ruprecht AG, Hubelweg 3, 2503 Bienne.

Propriétaire foncier : PPE Gare 6 représentée par Me Max-Olivier Nicolet.

Projet : Remplacement des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres en bois en façades sud, ouest et est au 1^{er} étage, à la rue de la Gare 6, sur la parcelle 144, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plan déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 janvier 2013 au 25 février 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 25 janvier 2013

Services techniques de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

LE CONSEIL GENERAL

est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 6 février 2013 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue par M. R. Matti, maire
2. Appel
3. Désignation de deux scrutateurs provisoires
4. Nomination du président/de la présidente du Conseil général pour 2013
5. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour 2013
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 (par les anciens membres du Conseil général)
7. Nomination des membres de la commission de l'économie et des finances
8. Nomination des membres de la commission de l'équipement
9. Nomination des membres de la commission de la gestion du territoire
10. Nomination des membres de la commission de l'instruction et de la jeunesse
11. Nomination des membres de la commission des loisirs
12. Nomination des membres de la commission de la sécurité
13. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

Le Règlement d'organisation, le Règlement du Conseil général et le Règlement des commissions permanentes sont consultables sur le site Internet de la Municipalité de La Neuveville : <http://www.laneuveville.ch/fr/admin/reglements/>.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de la révision totale de l'ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 47 du 21 décembre 2012 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. La nouvelle ordonnance entre en vigueur le 1^{er} avril 2013.

La Neuveville, le 1^{er} février 2013

LE CHANCELIER MUNICIPAL
V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de l'ordonnance sur les tarifs pour la fourniture de la courbe de charge de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 47 du 21 décembre 2012 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La Neuveville, le 1^{er} février 2013

LE CHANCELIER MUNICIPAL
V. Carbone

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

ECOLE ENFANTINE (1^{ère} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} mai 2008 et le 31 mai 2009 commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2013 en effet celle-ci devient obligatoire à partir de cette année.

Tous les parents concernés recevront un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu de formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 751 24 79 d'ici le 15 février.

ECOLE ENFANTINE (2^{ème} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} mai 2007 et le 30 avril 2008 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2^{ème} année d'école enfantine.

Les parents d'un enfant n'ayant pas suivi la 1^{ère} année d'école enfantine recevront un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu de formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 751 24 79 d'ici le 15 février.

ECOLE PRIMAIRE

Les futurs élèves de l'école primaire nés entre le 1^{er} mai 2006 et le 30 avril 2007 sont inscrits d'office en première année.

Tous les parents concernés recevront une lettre d'information au plus tard jusqu'au 14 juin de la part des futures enseignantes de leur enfant.

Au cas où vous n'auriez pas reçu de courrier d'ici le 14 juin, veuillez prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 751 24 79.

La Direction



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} février 2013

Ecole enfantine – Rentrée scolaire

Le Conseil municipal communique que, suite à un changement de la loi sur l'école obligatoire qui entrera en vigueur le 1^{er} août prochain, l'école enfantine sera obligatoire pour tous les enfants ayant atteint 4 ans au 31 mai prochain.

La loi prévoit cependant également des possibilités d'allègement. En effet, vous pouvez, soit reporter d'une année l'entrée à l'école de votre enfant, soit bénéficier d'un horaire réduit pendant tout ou partie de la première année d'école enfantine.

La décision de report doit cependant être prise après discussion avec la direction d'école. Ainsi, si vous souhaitez retarder la rentrée scolaire de votre enfant d'une année, nous vous remercions de prendre contact avec le directeur pour prévoir un entretien.

En ce qui concerne le programme allégé, la direction d'école est compétente pour fixer l'horaire en respectant cependant l'horaire bloc. Cet horaire sera le même pour tous les enfants bénéficiant de cet allègement.

Personnel communal

Le Conseil municipal a eu le plaisir de constater que M. Alain Andrié, responsable administratif du service des eaux, totalisera cette année 10 ans de fidélité, M. Claude Evard, 25 ans de service comme préposé au contrôle des habitants, des impôts et de la police administrative et Mme Pascale Domon, accompagnante périscolaire de l'école à journée continue, 10 ans de service. Nous saisissons cette occasion pour féliciter ces trois collaborateurs pour leur fidélité.

CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du budget de fonctionnement 2013 avec une quotité inchangée à 1.65 a été publié dans la feuille officielle d'avis no 47 du 21 décembre 2012 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le budget 2013 est en vigueur.

La Neuveville, le 1^{er} février 2013

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de la révision partielle de l'ordonnance sur le tarif des émoluments de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 47 du 21 décembre 2012 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été dé-

posé à son encontre durant cette période. Les modifications approuvées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La Neuveville, le 1^{er} février 2013

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation de la révision partielle (art. 30) du Règlement sur les émoluments de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 47 du 21 décembre 2012 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Les modifications approuvées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La Neuveville, le 1^{er} février 2013

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes Service des eaux TLN

Judi, 28 février 2013 à 18h30
au Aarbergerhus à Gléresse

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 décembre 2012
2. Approbation du règlement de l'alimentation en eau et tarif
3. Approbation du règlement sur le statut du personnel et les traitements
4. Informations
5. Divers

Gléresse, 30 janvier 2013

Syndicat de communes Service des eaux TLN

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE Approbation au sens de l'article 61 LC

Modification partielle de la réglementation fondamentale comprenant :

- La modification de la zone à planification obligatoire (ZPO) « Ruveau ».

Le Conseil municipal, suivant l'article 110 OC, informe que la modification de la zone à planification obligatoire (ZPO) « Ruveau » et son règlement ont été approuvés par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne par décision du 17 janvier 2013.

La modification de la zone à planification obligatoire (ZPO) « Ruveau » est entrée en vigueur le 17 janvier 2013.

Les documents usuels sont déposés publiquement

auprès du bureau des services techniques, chemin de la Plage 2, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

2520 La Neuveville, le 1^{er} février 2013

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

REGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MERITES CULTUREL ET SPORTIF DE LA COMMUNE DE LA NEUVEVILLE

(Remarque d'ordre général : le genre masculin utilisé dans ce règlement l'est à titre générique)

Le Conseil général de La Neuveville, se fondant sur - L'art. 42 al. 1 lettre a du Règlement d'organisation du 27 août 2000,

- La proposition du Conseil municipal, arrête le règlement suivant :

Art. 1

Le mérite culturel et le mérite sportif neuvevillois récompensent :

- un membre d'une société ou
- une équipe ou
- une société, ou
- une personne indépendante

qui dans le courant de l'année, s'est particulièrement distingué/e

- a) par des résultats brillants, par exemple parmi les trois premiers d'une compétition ou parmi les meilleurs sur plusieurs compétitions,
- b) par une activité particulièrement honorifique dans le cadre d'une société culturelle ou sportive,
- c) par un service particulier rendu aux sociétés locales,
- d) par une activité ayant eu un retentissement au-delà de la localité.

Art. 2

Le mérite "Dirigeant ou entraîneur" récompense une personne ayant plus de 10 ans de sociétariat avec ou sans fin de mandat ou ayant eu une activité déterminante dans l'obtention de succès ou dans le développement de son activité ou de son sport.

Art. 3

Le mérite "Coup de cœur" récompense une personnalité, groupe, club ou institution ayant contribué au développement de la culture ou du sport, ayant œuvré dans le soutien d'une action spécifique ou à long terme. Comme son nom l'indique ce prix est attribué en fonction de critères pas forcément rationnels mais aussi émotionnels.

Art. 4

Pour les mérites "Dirigeant ou entraîneur" et "Coup de cœur", la commission des loisirs statue sur la base de propositions externes ou par rapport à l'actualité de l'année. Aucune obligation n'est donnée d'attribuer chaque année un mérite dans ces catégories.

Art. 5

La commission des loisirs propose au Conseil municipal l'attribution du mérite culturel et sportif ainsi que le mérite dirigeant ou entraîneur et le mérite coup de cœur.

Art. 6

Les distinctions sont remises aux lauréats par le Conseil municipal au cours d'une cérémonie.

Art. 7



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Art. 7

Quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Art. 8

Un poste au budget de la Municipalité de La Neuveville devra être créé. Un montant sera proposé chaque année afin de couvrir les frais de cérémonie et de distinction.

Art. 9

La période de référence pour l'attribution débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Art. 10

Le présent règlement entre en vigueur le 4 décembre 2006.

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 25 octobre 2006.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
M. Lehmann V. Carbone

Certificat de dépôt public

Le Règlement concernant l'attribution des mérites culturel et sportif de la Commune de La Neuveville a été déposé publiquement à la chancellerie municipale pendant 30 jours à compter du 3 novembre 2006. Le dépôt public a été publié dans la feuille d'avis officielle no 40 du 3 novembre 2006.

La Neuveville, le 4 décembre 2006

Le chancelier municipal
V. Carbone

MÉRITES CULTUREL ET SPORTIF DE LA NEUVEVILLE

Le 4 mai 2013, la Municipalité de La Neuveville organisera pour la septième fois la réception à l'intention des mérites culturels et sportifs qui se sont distingués durant l'année 2012. A cette occasion, les critères de sélection en vigueur seront appliqués selon notre règlement qui figure en annexe.

Concernant les mérites individuels: quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Pour les membres individuels qui font partie d'une société neuvevilloise, c'est celle-ci qui sera chargée de remplir le formulaire d'annonce.

Le délai d'annonce des candidatures est fixé au **19 février 2013** au plus tard. Passée cette date, nous ne pourrons malheureusement plus tenir compte de nouvelles candidatures. Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter le délai précité.

Le document ci-dessous devra être retourné à la Municipalité de La Neuveville, département des loisirs, Case postale 263, 2520 La Neuveville, chancellerie.loisirs@neuveville.ch.

Nom, prénom du lauréat	
Année de naissance	
Adresse complète	
Tél. privé / professionnel ou portable	
Sport /activité	
Spécialité	
Titre obtenu / rang	
Catégorie	
Lors de quelle manifestation et/ou Raison de la proposition	

Lieu et date : Signature :

Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch



Mouvement Parole

Recueillement Ressourcement

Rencontre animée par Stéphane Rouèche et Irène Cattin

le 6 février 2013 à 20h
à la Maison de Paroisse à Diesse
Cordiale bienvenue à tous!

RENCONTRE DES AINES

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités qui rejoignent le groupe. Il s'agit des hommes nés en 1948 et des femmes nées en 1949. Comme par le passé, les rencontres auront lieu, en principe, une fois par mois au Battoir. Les premières dates à réserver en 2013 sont le 23 février, le 23 mars, le 27 avril et le 1^{er} juin. Nous vous informerons de l'heure exacte les semaines avant la rencontre.

Pour la première rencontre le samedi **23 février 2013**, nous vous donnons rendez-vous à **15h00 au Battoir**. Les éventuelles questions ou compléments d'information, sont à adresser à la responsable, Mme Brigitte Dubois-dit-Bonclaud au 079 382 52 15.

Administration communale

Numéros d'appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence	Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence	Tél. 145	Intoxications, appels d'urgence
		Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

PROBLÈMES DE CROTTES DE CHIEN

Nous prions les propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les crottes de leur chien et non de les recouvrir de neige.

Nous rappelons que les sachets sont à déposer dans les Robidogs ou dans des poubelles.

Merci de votre compréhension.

Administration communale

PATINOIRE À LIGNIÈRES

C'est avec plaisir que le Conseil communal vous informe que la commune de Lamboing a participé financièrement à la mise en place d'une patinoire mobile de 225m² avec buvette à Lignièrès pour cet hiver. Ouverture le 11 janvier et fermeture le 3 mars. La patinoire se situe au terrain de football de Lignièrès. Pour les horaires, visitez le site de la Société de Développement de Lignièrès : www.sdlignieres.sitew.com.

A vos patins !
Conseil communal

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Jeudi 28 février 2013 à 20h00,
salle du complexe communal du Cheval Blanc

1. Elections communales
- Election de 2 conseillers communaux
2. Information Fusion
3. Divers

Nous rappelons que pour avoir le droit de vote en matière communale et pour être candidat(e), il faut être résident dans la commune depuis 3 mois avant la date de l'assemblée et avoir 18 ans révolus. Les personnes qui ne répondent pas à ce critère peuvent participer à l'assemblée, mais sans droit de vote.
Le Conseil communal

SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS PLATEAU Recherche d'un citoyen(ne) pour rejoindre le comité

Si vous souhaitez intégrer ce comité, pour représenter la commune mixte de Lamboing, vous voudrez bien vous annoncer par écrit à l'Administration communale, Route de Diesse 9, 2516 Lamboing ou par courriel à : commune_lamboing@bluewin.ch.

D'avance, le Conseil communal vous remercie de votre engagement pour la commune.

L'administration communale

ABRI DE PROTECTION CIVIL DE LAMBOING Recherche d'un citoyen(ne) pour faire les contrôles

Si vous souhaitez vous engager à faire les contrôles courants de l'abri PC communal, vous voudrez bien vous annoncer par écrit à l'Administration communale, Route de Diesse 9, 2516 Lamboing ou par courriel à : commune_lamboing@bluewin.ch.

D'avance, le Conseil communal vous remercie de votre engagement pour la commune.

L'administration communale

INFORMATION À LA POPULATION

Afin de pouvoir répondre à toutes questions, ou prendre note de vos suggestions, la Mairesse, Mme Monique Courbat, se tiendra à disposition des citoyennes et citoyens, à l'administration communale à partir du 4 février

Les mercredis de 16h00 à 17h00

Les personnes qui ne peuvent se libérer ces heures, peuvent s'adresser à Mme Courbat, no de mobile 076 296 67 63, afin de fixer un rendez-vous.

N'hésitez pas à vous faire entendre

Le Conseil communal

District de La Neuveville

PROCÉDURE DE PARTICIPATION CONCERNANT LES ROUTES CANTONALES

Le projet de construction indiqué ci-dessous est soumis à la population dans le cadre d'une procédure de participation, en vertu de l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions.

La population est invitée, pendant la mise à l'enquête, à faire part de ses remarques, suggestions ou critiques en remettant un document écrit sur le lieu même de mise à l'enquête, ou au III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Rue du contrôle 20, case postale 701, 2501 Bienne.

Les oppositions sont exclues dans le cadre de la procédure de participation et peuvent se faire uniquement lors du dépôt du plan de route.

Route cantonale N° : 1324, Diesse - Prêles
Commune : Diesse
Projet : 10877 / 30092 Nouveau ponceau sur la Douane

Lieu de dépôt : Administration communale de Diesse, Route de Nods 2, 2517 Diesse

Durée du dépôt : du 30.01.2013 au 01.03.2013

Bienne, le 23 janvier 2013

III^e arrondissement d'ingénieur en chef



Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Ecole enfantine et école primaire Inscription des nouveaux élèves

Selon la nouvelle loi sur l'école obligatoire, tous les enfants nés avant le 31 mai 2009 doivent désormais être inscrits à l'école. Leur parcours scolaire débutera en août 2013 et les 2 années d'école enfantine s'intégreront dans les 11 années prévues pour la scolarité obligatoire.

Tous les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous devez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription, veuillez prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27, si possible avant le 8 février.

Les parents d'un enfant n'ayant pas suivi la 1^{ère} année enfantine doivent également inscrire leur enfant pour la 2^{ème} année d'école enfantine et sont aussi priés de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27, si possible avant le 8 février.

La direction

PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS 2^e SEMESTRE 2012

Permis	Nom	Prénom	Rue	Bât. No.	RF no.	Nature de la construction	Octroi
529	Cianfrani/Metzger	Christophe/Christina	Chemin de Prés Vaillons	4	362	Pose de deux velux sur le pan ouest	10.07.12
527	Robin Petermann	Christophe/Sylvie	Impasse du Carron	4	2565	Construction véranda non chauffée	17.07.12
532	Rollier	Georges-André et Véronique	Route de Diesse	12	1	Pose paroi pare-vue et aménag. Place de jeux	07.08.12
530	Conrad	Jules-Fernand	Chemin des Tschêtres	7	3218	Amortisseur bruit devant séchoir	22.08.12
536	Baumgartner	Henri	Route de Chasseral	113	2255	Goudronnage place de parc	17.09.12
531	Stauffer	Emmanuel et Sarah	Chemin des Auges	11	240	Transformation et rénovation maison	17.09.12
526	Schaub	Jean-Pierre	Chemin de Plein Vent	13	3439	Enveloppe de protection pour 3 ruches	21.09.12
534	Schaffter	Jérôme	Impasse des Jonquilles	7	2289	Transformation et pose panneaux solaires	30.10.12
535	Bögli	Stephan et Caroline	Ch. Des Gentianes	8	1341	Agrandissement et couverture parking	30.10.12
538	Cornille et Vercoutere	Arnaud et Pauline	Impasse des Lutins	18	2550	Construction d'un couvert à voitures	13.11.12
533	Lehnerr	Claude	Impasse du Carron	8	2264	Construction d'un couvert à voitures	27.11.12

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2013

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2013 :

..... stère quartelage hêtre à Fr. 80.00 / stère
..... bois de feu feuillu long 3-6 m à Fr. 45.00 / m³

Nom, prénom :

Tél. :

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2013**.

Bois de feu sec, dépôt au hangar :

..... Quartelage hêtre 33 cm, en sac à Fr. 15.00 / 30 kg
..... Dépôt à Fr. 2.00 par sac
..... Quartelage hêtre 33 cm stère à Fr. 160.00 stère

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

FEVRIER
Samedi 9
Lundi 11

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Dans sa séance du 22 janvier 2013, le Conseil communal a accepté sans remarque le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012, assemblée qui a adopté

Le règlement sur la protection des données

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; OCo.

CONSEIL COMMUNAL

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 février de 10h00 à 11h00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

DÉMISSION À LA VOIRIE

Le conseil communal a accepté, avec regret, la démission de Monsieur Paul Stauffer au 31.12.2013.

Le poste sera mis en postulation par voie d'annonce dans le courant de l'année.

Nous souhaitons, d'ores et déjà, à Paul Stauffer le meilleur pour son futur et nos vifs remerciements pour l'excellent travail accompli tout au long de ces années de service.

Conseil communal

Nouvelles de l'administration

Commission fédérale pour les personnes internées à vie

Le Conseil-exécutif bernois salue l'ordonnance concernant la commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie. Cette commission examinera notamment si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter une personne internée à vie. Elle aura une fonction consultative, mais pas de pouvoir de décision. Selon le gouvernement bernois, l'ordonnance doit stipuler qu'il peut être fait appel à la commission fédérale dès le stade de la privation de liberté, c'est-à-dire avant l'internement à vie, si des connaissances scientifiques nouvelles interviennent. De plus, la commission doit être pluridisciplinaire

et compter également des experts du droit pénal, comme des procureurs, des avocats, des juges ou des criminologues, estime le Conseil-exécutif bernois dans sa réponse à la consultation.

Jardin botanique de Berne : subventions cantonales 2014-2017

Comme le demande le Grand Conseil depuis plusieurs années, le financement du Jardin botanique de Berne sera assuré aussi pour la période 2014-2017. A cet effet, le Conseil-exécutif propose au parlement bernois d'allouer 1,05 million de francs de subvention annuelle à l'Université de Berne pour l'exploitation du Jardin botanique. Le mandat de prestations et la réglementation transitoire du financement du Jardin botanique arrivent à expiration fin 2013. Après cette date, la Fondation du jardin botanique ainsi que la commune bourgeoise et la commune municipale de Berne cesseront de participer au financement de base du jardin.

comme cela était prévu et conformément à ce qui



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération

des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Accès aux bennes
Ouverture les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.



MUNICIPALITÉ DE PRÊLES MISE AU CONCOURS

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche municipale « La Luciole », la municipalité de Prêles recherche pour le 1^{er} août 2013 et pour une durée déterminée d'une année

2 STAGIAIRES à 100%

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, chef du personnel, La Chaîne 2, 2515 Prêles, jusqu'au 28 février 2013. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 16 40.

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications

FÉLICITATIONS

Nous adressons toutes nos félicitations à Daniel Hanser, administrateur municipal, et Christine Bueche, employée d'administration aux finances, pour leur brillant succès aux examens du diplôme de cadre en administration pour l'un et du module des finances de cadre en administration pour l'autre.

L'administration municipale

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles

le jeudi 21 février 2013

rendez-vous à 14h00

=> à la petite salle de la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la première rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui se déroulera comme d'habitude à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles, pour un après-midi de jeux.

Les femmes nées en 1949 et les hommes nés en 1948 sont cordialement invités à se joindre au groupe. Nous nous réjouissons de les accueillir.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer au no 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

Avis de construction

Requérants : Anne Christine et Thierry Kaltenrieder, Sur le Crêt 20, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Artigroup Sàrl, Grand-Rue 81, 2608 Courtelary

Lieu : Parcelle no 2647 de la commune de Prêles, Les Morels

Zone : H1

Projet : Construction d'une maison familiale avec réduit et couvert en annexe

Genre de construction : Façades: crépis jaune pour maison, bois réduit extérieur.

Toit : 2 pans et plat / 25° / Tuiles terre cuite brunes foncées

Dimensions : Selon plans déposés

Dérogation : A l'art. 30 RCC Hauteur entre l'arête supérieure du plancher du dernier étage et l'arête supérieure des chevrons (170 cm en lieu et place de 120 cm).

A l'art. 38 RCC Nombre d'étages habitables 2 et hauteur du bâtiment en façade Est de 5.34 m au lieu de 4.50 m.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement et peuvent être consultés à l'administration municipale, durant les heures d'ouvertures, jusqu'au 25 février 2013.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 janvier 2013 au 25 février 2013. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à l'administration municipale de Prêles, La Chaîne 2, 2515 Prêles, Prêles, le 25 janvier 2013

L'administration municipale

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013

à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

2 février, 16 février, 2 mars, 16 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 3 MARS 2013

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence :

M. Marc Jäggi

Administrateur :

M. Daniel Hanser

Bureau de vote :

Dimanche 3 mars 2013 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Susanne Müller
Mme Lauriane Prongué

Membre suppléante :

Mme Daisy Racine

Bureau de dépouillement :

Dimanche 3 mars 2013 dès 12h00

Membres :

Mme Martina Reinhard Müller
Mme Esther Rausis

Membre suppléante :

Mme Stéphanie Renfer

Prêles, le 1^{er} février 2013
Le Conseil municipal



Canton de Berne

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL-EXÉCUTIF

27 Election de renouvellement général des préfets et des préfètes

En vertu des articles 43a, 44, alinéa 1 et 45 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques (LDP) et des articles 26a à 32d et 36h du décret du 5 mai 1980 sur les droits politiques (DDP), les élections de renouvellement général des préfets et des préfètes auront lieu

dimanche le 9 juin 2013

et, dans la limite des dispositions légales, les jours précédents.

1. Charges à repourvoir

1.1 Arrondissement administratif du Jura bernois

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Courtelary

1.2 Arrondissement administratif de Biel / Bienne

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Nidau

1.3 Arrondissement administratif du Seeland

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Aarberg

1.4 Arrondissement administratif de Haute-Argovie

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Wangen a.A.

1.5 Arrondissement administratif de l'Emmental

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Langnau i.E.

1.6 Arrondissement administratif de Berne-Mittelland

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Ostermundigen

1.7 Arrondissement administratif de Thoune

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Thoune

1.8 Arrondissement administratif du Haut-Simmental-Gessenay

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Saanen

1.9 Arrondissement administratif de Frutigen-Bas-Simmental

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Frutigen

1.10 Arrondissement administratif d'Interlaken-Oberhasli

Un préfet ou une préfète
Degré d'occupation : 100 pour cent
Siège : Interlaken

2 Calendrier

Délai de candidature : 8 avril 2013 (cf. ch. 8)

Date du scrutin (premier tour) : 9 juin 2013

Date du scrutin de ballottage
(second tour) : 7 juillet 2013

3 Procédure électorale

3.1 Election tacite

L'élection tacite a lieu si, pour la charge à repourvoir, une seule personne a valablement déposé sa candidature.

3.2 Scrutin public

Le scrutin a lieu lorsque plusieurs candidatures ont été déposées valablement pour la même charge.

Seules sont éligibles les personnes qui ont valablement déposé leur candidature. Les suffrages exprimés en faveur de personnes qui ne se sont pas portées candidates sont nuls.

La Chancellerie d'Etat publie les noms des personnes éligibles dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans les feuilles officielles d'avis.

3.3 Scrutin de ballottage

Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats ou de candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, un second tour (scrutin de ballottage) est organisé.

Sont éligibles les personnes dont la candidature a été valablement proposée pour le premier tour ou pour le scrutin de ballottage.

Les retraits de candidature doivent avoir été annoncés à la Chancellerie d'Etat au plus tard le mardi qui suit le premier tour de scrutin, soit le 11 juin 2013, à 16 heures. La personne candidate doit consentir par écrit au retrait.

Les candidatures de personnes qui n'ont pas participé au premier tour de scrutin doivent avoir été déposées à la Chancellerie d'Etat au plus tard le vendredi qui suit le premier tour de scrutin, soit le 14 juin 2013, à 16 heures. Le chiffre 8 s'applique par analogie à l'acte de candidature.

4 Matériel de vote

4.1 Bulletins officiels et bulletins non officiels

La Chancellerie d'Etat fait imprimer les bulletins officiels pour le scrutin public. L'emploi de bulletins non officiels est autorisé. Le papier nécessaire à l'impression des bulletins non officiels doit être commandé à la Chancellerie d'Etat.

4.2 Envoi des documents de propagande électorale

Dès qu'il est certain que le scrutin public sera organisé, la préfecture coordonne les préparatifs de l'envoi des documents de propagande électorale avec la collaboration des communes. En cas de scrutin de ballottage, il n'y a pas d'envoi de documents de propagande électorale.

5 Eligibilité et incompatibilités

Est éligible toute personne ayant le droit de vote en matière fédérale. L'article 68 de la Constitution cantonale définit les incompatibilités.

6 Mandature

La mandature débute le 1^{er} janvier 2014 et prend fin le 31 décembre 2017.

7 Limite d'âge

Les rapports de service cessent à la fin du mois au cours duquel le préfet ou la préfète atteint l'âge de 65 ans.

8 Contenu et dépôt des candidatures

8.1 L'acte de candidature comprend le nom et le prénom, la date de naissance, la profession, l'adresse complète du domicile et le lieu d'origine du candidat ou de la candidate.

8.2 L'acte de candidature doit porter la signature manuscrite d'au moins dix électeurs ou électrices domiciliés dans l'arrondissement administratif. Les signatures doivent être attestées par le service chargé de la tenue du registre des électeurs.

8.3 Sauf désignation expresse d'une autre personne, la première personne signataire est considérée comme mandataire.

8.4 Les candidats et candidates doivent confirmer par écrit qu'ils acceptent de se présenter à l'élection, exception faite des titulaires de la charge à repourvoir qui se représentent.

8.5 Les candidatures doivent avoir été déposées à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, 68 Postgasse, 3011 Berne, au plus tard le 8 avril 2013, à 16 heures.

8.6 Les candidatures peuvent être retirées. Les retraits de candidature doivent avoir été annoncés à la Chancellerie d'Etat au plus tard le 12 avril 2013, à 16 heures. La personne candidate doit consentir par écrit au retrait.

8.7 La Chancellerie d'Etat fournit sur demande des formulaires de candidature. L'utilisation de ces formulaires n'est pas obligatoire.

9 Délais

Les délais fixés aux chiffres 3.3, 8.5 et 8.6 sont réputés observés seulement si les originaux des actes écrits sont en possession de la Chancellerie d'Etat le dernier jour du délai à 16 heures.

10 Bases légales

- Constitution du canton de Berne (ConstC, art. 67, 68 et 93 ; RSB 101.1)
- Loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques (LDP, art. 43 à 45 ; RSB 141.1)
- Loi du 16 septembre 2004 sur le personnel (LPers ; RSB 153.01)
- Décret du 5 mai 1980 sur les droits politiques (DDP, art. 26a à 32d et 36h ; RSB 141.11)
- Loi du 28 mars 2006 sur les préfets



Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse

Dimanche 3 février

9h 45, Sonnerie des cloches

10h, John Ebbutt, pasteur

Texte biblique : Marc 3, 7-20. Sacrée équipe !

Chants : 33 ; 42-09 ; 44-10 ; 62-71

Lundi

20h Chœur Mosaïque, Maison de paroisse

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

20h, Groupe de lecture, salle Schwander

Jeu

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 3. Februar

10.15 Uhr, Kirche Twann: Ein **vieltimmiger Kirchen-Sonntag** zum Thema "**Begabt - begeistert - bewegt: 100 Jahre Kirchensonntag**" organisiert vom KirchenSonntagsteam.

Amtswochen

28. Januar bis 22. Februar: Pfrn. Brigitte Affolter.

078 623 34 35

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi

18h Messe à Diesse/ Présentation du Seigneur au temple

Dimanche 3 février

10h Messe à l'église paroissiale / journée de l'apostolat des laïcs

Jeu

19h Ecole de la Parole / Salle de paroisse catholique.

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin

Jeu : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le premier jeudi du mois.

Important : du 14 février au 7 mars pas de messe à l'église paroissiale, mais à Mon Repos les mardis à 10h 30.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois

Caté

1^{ère} et 2^{ème} : 13 février de 14h à 15h

4^{ème} : 8 février de 15h30 à 16h30

5^{ème} et 6^{ème} : 8 février de 16h30 à 18h

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 3 février

Culte à 10h00 animé par les catéchumènes de dernière année sur le thème "Chacun son tablier"

Entre Ciel et Terre

Prendre soin de soi, s'arrêter pour mieux se retrouver, se recentrer sur ce qui est essentiel, vivre un temps différent en écoutant une parole, en accomplissant un geste apaisant... Cette première rencontre "Entre Ciel et Terre" conduite par Mme Irène Cattin et M. Stéphane Rouèche aura lieu le mercredi 6 février à 20h00 à La Maison de paroisse. Cordiale bienvenue à chacune et chacun

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Luteschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Samedi

La Neuveville: Rencontre des conseils du district, avec

le Pasteur et Professeur François Vouga. Conférencier. Maison de paroisse, Route de la Raisse 3, La Neuveville. 9h-16h. Repas traiteur sur place. Thème: Identité Réformée, et ouverture au monde.

Dimanche 3 février

Nods: pas de culte. Diesse: culte des 9^{ème}. Diesse, Lamboing, Prêles, Nods. 10h. Pasteurs: Stéphane Rouèche, Laurence Tartar.

Le 1^{er} mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière". Le 3^{ème} mercredi du mois, "Rencontre et partage biblique", de 20h à 21h.15.

Permanence du pasteur

Mme Laurence Tartar : Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h, salle de paroisse, pour toutes demandes, entretien, préparation mariage, et baptême.

Visites à domicile

Sur demande, ou rendez vous. Lundi mardi, mercredi après midi. 14h à 17h30.

Urgences

Toute la semaine, du lundi au samedi. Téléphone : 079 904 16 84.

Informations : Pasteur

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel : 079 904 16 84. E.Mail : laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 2 février

9h15 : L'église à l'étude.

10h30 : Culte, pasteur : Michel Grisier

Mardi

19h30 Etude Biblique c /A.Cavin

Mornets 55, La Neuveville

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Samedi

WinterConcept au C2T

Dimanche 2 février

10h00 Culte avec Louis Perret, St-Cène, thème: "Choir son Dieu" 1 Roi 18

- Culte de l'enfance: 3^{ème} à 6^{ème}année scolaire

- Explorateurs: 1^{ère} enfantine à 2^{ème} année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

Jeu

Lectio divina, Ecole de la Parole 19h00 à 21h00

Méditation inter-communautaire, église catholique

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

ECOLE DE LA PAROLE

Le jeudi 7 février, à 19h, à la salle de paroisse de l'église catholique, les églises de la Neuveville vous proposent une méditation commune autour d'un texte biblique tiré de l'Evangile de Jean. Une Parole qui nourrit et appelle à l'unité ! Bienvenue pour un échange ouvert et bienveillant !



Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE.

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE: Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Tél. 032 751 49 49,

Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON.

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visite guidée sur demande. Renseignement :

Jura bernois tourisme, tel : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - La Neuveville.

Roger Jendly – chansons

Vendredi 01.03.2013 à 20h30

Mojo Bluesband

Samedi 16.03.2013 à 20h30

Gianmaria Testa – chansons

Vendredi 22.03.2013 à 20h30

Amis du Masque - théâtre

Samedi 23.03.2013 à 20h30

Amis du Masque - théâtre

Dimanche 24.03.2013 à 17h00

Amis du Masque - théâtre

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95/min).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)